

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET : Projet nouveau bâtiment
regroupement scolaire mutualisé**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à
19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de :

20260034

Christine FRANCOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : COLLIN Catherine

Date de convocation du Conseil : le 13 mai 2026

Nombre de conseillers : 19

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 0

Rapporteur : Sébastien FAURE

Sébastien FAURE rappelle le contexte et l'avancement actuel du dossier.

Le projet de regroupement scolaire s'est imposé au regard de plusieurs enjeux majeurs :

- D'une part, la question de la sécurité, liée à la séparation des sites de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du restaurant scolaire par la route départementale 1084, impliquant la traversée quotidienne de cet axe par les enfants de la maternelle pour se rendre au restaurant scolaire et le risque routier significatif pour les élèves des deux sites.
- D'autre part, la situation de précarité énergétique et le manque d'espace du bâtiment modulaire existant, véritable passoire énergétique, initialement conçu pour une utilisation temporaire et ne permettant pas à la bibliothèque de disposer de surfaces suffisantes.
- Enfin, les projections du Schéma de cohérence territoriale Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain (SCOT BUCOPA) qui anticipent une augmentation de la population de notre commune identifiée comme « pôle d'équilibre ».

Une première mission a été confiée le 29 novembre 2024 à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) pour la réalisation d'une étude préliminaire incluant quatre scénarios. Le scénario de construction neuve a été retenu avec pour site d'implantation le stade (parcelle AL 207), seul foncier communal disponible.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260520-20260036-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Une seconde mission a été confiée à l'ADIA, le 12 décembre 2025, portant sur l'étude de faisabilité de la construction d'un ensemble scolaire et périscolaire. Ce projet vise à regrouper l'ensemble des usages sur un même site : restaurant scolaire, accueil de loisirs, bibliothèque, accueil périscolaire du matin et du soir et micro-crèche.

Parallèlement, une analyse a été menée afin de déterminer le montage juridique et financier le plus adapté à ce projet. Le choix s'est porté sur une maîtrise d'ouvrage directe.

Enfin, un comité de pilotage (COPIL) école, composé de douze membres, a été institué le 22 mars 2026 afin de conduire le projet en lien avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION :

- Valide le projet d'un nouveau bâtiment pour le regroupement scolaire mutualisé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 mai 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS

